Duathlon - Triathlon - Run & bike

Fiche Sport N° 52

Mise à jour : 28 septembre 2013

Sommaire

Introduction		**Page 3**
I.	Compétition	**Page 4**
II.	Responsabilisation	**Page 7**
III.	Innovation	**Page 9**
IV.	Formation	**Page 13**
Annexes		**Page 15**

Introduction

La fiche sport Triathlon a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2013 - 2014, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2014

Benjamins	nés en 2001, 2002 et 2003
Minimes	nés en 1999 et 2000
Cadets	nés en 1997 et 1998
Juniors	nés en 1995 et 1996
Seniors	nés en 1994 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Triathlon Duathlon et Run & bike

Conditions de participation : pour chacun des championnats

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les équipes étant classées les **2 années précédentes** dans les 8 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Triathlon

- Les équipes étant classées dans les 8 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Triathlon l'année précédente,

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, **UN** élève ayant réalisé un score égal ou supérieur à 170 points au Class Triathlon l'année précédente (Liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTRI le 1er Novembre 2013), **UN** élève appartenant au parcours de l'excellence sportive de la FFTri et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières filles aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en Triathlon ou en Duathlon.

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs : 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE OFFICIEL	Duathlon et triathlon : Un seul JO académique pour les 2 championnats, collèges et lycées confondus et pour les 2 niveaux. Le JO officiera impérativement sur les 2 championnats. Run & bike : 1 seul JO par académie. Le JO officiera impérativement en collèges et en lycées. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION TRIATHLON	L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : natation, vélo, course à pied Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON	L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement de 2 spécialités en 3 temps : course à pied, vélo, course à pied Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier	
FORMULE DE COMPÉTITION RUN & BIKE	Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Le but est de réaliser la distance imposée le plus vite possible. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + quotas définis par la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	35 maximum (y compris Excellence)	35 maximum (y compris Excellence)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

Championnats de France UNSS Excellence Triathlon Duathlon et Run & bike

Conditions de participation: pour chacun des championnats

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes étant classées les **2 années précédentes** dans les 8 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Triathlon[1],

- Les équipes étant classées dans les 8 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Triathlon l'année précédente,

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, **UN** élève appartenant au parcours de l'excellence sportive de la FFTri et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers en Garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en Triathlon ou en Duathlon.

	COLLÈGES	**LYCÉES**
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs : 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE OFFICIEL	Un seul JO académique pour les 2 Championnats de France (triathlon duathlon), collèges et lycées confondus et pour les 2 niveaux (établissements-excellence). Ce JO officiera impérativement sur les 2 championnats Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION TRIATHLON	L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : natation, vélo, course à pied Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON	L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement de 2 spécialités en 3 temps : course à pied, vélo, course à pied Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier	
FORMULE DE COMPÉTITION RUN & BIKE	Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Le but est de réaliser la distance imposée le plus vite possible. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique + quotas définis par la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Cf tableau équipes établissement	Cf tableau équipe établissement
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS excellence lycées

[1] Si ces équipes ne sont pas classées dans les 8 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires[2]

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 20 décembre 2013

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par le Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

2 Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

Jeune Officiel arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Ainsi, devenir Jeune Officiel arbitre/juge, c'est :

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes,
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque…),
- devenir responsable.

Le livret « Je suis Jeune Officiel en Triathlon – Duathlon – Run & Bike » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation de jeunes officiels doit être liée à la pratique du triathlon scolaire.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si :

- le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- le nombre est défini par les membres de la CMN,
- les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE EPS AU BACCALAURÉAT

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que *« les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».*

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013)*,
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.

Jeune Officiel organisateur - Jeune Officiel dirigeant

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans les tâches de jeune organisateur au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation.

Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences. Il doit, pour cela, trouver dans ce livret, et dans la formation qui lui sera proposée les contenus nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.
Ces deux missions ne permettent pas l'inscription à l'option facultative EPS.

Devenir Jeune Officiel organisateur, c'est :

- s'investir dans l'organisation de la vie de l'AS,
- participer à la réalisation d'un projet concret,
- se répartir en équipe les tâches à réaliser,
- se poser les questions sur une organisation : quand, quoi, comment, avec qui et où ?
- comprendre le pourquoi d'être jeune officiel organisateur.

Le livret « Je suis Jeune Officiel organisateur » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant une aide pour orienter les formations à chaque niveau de certification.

Le Jeune Officiel organisateur peut être reporter, secouriste, intégrer dans un projet lié aux brigades vertes etc …

Devenir Jeune Officiel dirigeant, c'est :

- découvrir la vie associative et son organisation scolaire/fédérale,
- se porter volontaire auprès du professeur d'EPS (animateur d'AS), s'engager dans la vie associative de son établissement,
- comprendre les missions d'un bénévole et se sentir concerné par les enjeux éducatifs,
- participer aux décisions, faire preuve d'initiatives et prendre des responsabilités au sein d'une équipe,
- suivre une formation pour améliorer l'efficacité de son engagement,
- s'investir dans un projet individuel et/ou collectif,
- en tant qu'ambassadeur de son AS, communiquer avec l'ensemble des interlocuteurs (au sein de son établissement et à l'extérieur),
- mesurer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux,
- inscrire ses expériences dans le passeport jeune officiel MAIF,
- savoir qu'un vice-président élève qui siège au comité directeur de l'association sportive de son établissement est élu pour un mandat,
- représenter son AS au conseil d'administration,
- valider des compétences dans le cadre de la reconnaissance des acquis au travers les différentes fonctions (administration, animation sportive et communication).

Le livret « Je suis Jeune Officiel dirigeant » programme 2012-2016, est disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant une aide pour orienter les formations à chaque niveau de certification.

Le Jeune Officiel dirigeant peut aussi être un élu et devenir Vice Président(e) de son AS, etc …

Inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Officiels de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/joel/joffacad

Code d'accès : joff

Clôture des saisies :

- 6 mars 2014 pour le Run & Bike
- 7 mai 2014 pour le Triathlon et Duathlon

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

International

Le 1er championnat mondial ISF triathlon se déroulera du 9 au 15 octobre 2013 à San Juan (Puerto Rico).
Deux équipes UNSS partiront, une équipe de sélection France et une équipe d'établissement représentée par le lycée Michelet de Vanves (académie de Versailles).

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le triathlon :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFTRI et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de triathlon, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFTRI.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFTRI

Mickaël AYASSAMI	
Cédric GOSSE	Responsable Formation
Patrick LORIGNY	Commission Nationale d'Arbitrage
Jérôme POAS	Commission Nationale d'Arbitrage

UNSS

Cécile RAFFIN	Responsable Communication
Valérie BECKER	Responsable Communication
Hugues SCHILDKNECHT	Responsable Jeunes Officiels
Émilio LAGUNA	Responsable Jeunes Officiels

Délégué technique UNSS

Laurent MEUTELET

Annexe 1

Équipes classées dans les 8 premières en 2012 et 2013 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[3]

Collèges	
DUATHLON	
Col André Honnorat BARCELONNETTE	AIX MARSEILLE
TRIATHLON	
Col Dupaty BLANQUEFORT	BORDEAUX
Col Camille Guérin POITIERS	POITIERS
Col Louis Bouvier SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	BESANÇON
RUN & BIKE	
Col Lallemenad POUILLY EN AUXOIS	DIJON
Col Pré Bénit BOURGOUIN JALLIEU	GRENOBLE
Lycées	
DUATHLON	
Lyc Bichat Xavier NANTUA	LYON
Lyc Victor Hugo LUNEL	MONTPELLIER
TRIATHLON	
Lyc Marie Curie VERSAILLES	VERSAILLES
Lyc Henri Meck MOLSHEIM	STRASBOURG
RUN & BIKE	
Lyc Desartes ANTONY	VERSAILLES

[3] Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Équipes étant classées dans les 8 premières en 2013 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[4]

Collèges	
DUATHLON	
Col François Mitterand THEROUANE	LILLE
Col Victor Hugo ISSY les MOULINEAUX	VERSAILLES
Col Louise Michel FAREMOUTIERS	CRÉTEIL
Col Le Colombier DUN SUR AURON	ORLEANS TOURS
Col André Lallemand POUILLY EN AUXOIS	DIJON
Col Le Rochat LES ROUSSES	BESANÇON
Col Morandat SAINT DENIS LES BOURG	LYON
Col Charles Munch NIEDERBRONN LES BAINS	STRASBOURG
TRIATHLON	
Col Vctor Hugo ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES
Col Ambrussum LUNEL	MONTPELLIER
Col François Mitterand THEROUANNE	LILLE
Col Le Colombier DUN SUR AURON	ORLÉANS TOURS
Col Gaston Bachelard DIJON	DIJON
Col Les Quatre Saisons ONET LE CHATEAU	TOULOUSE
Col François Mauriac HOUDAN	VERSAILLES
Col Jean Jaurès NOGENT SUR SEINE	REIMS
RUN & BIKE	
Col Victor Hugo ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES
Col Le Colombier DUN SUR AURON	ORLÉANS TOURS
Col François Mitterand THEROUANE	LILLES
Col Notre Dame EPINAL	NANCY METZ
Col Ambrussum LUNEL	MONTPELLIER
Col Les 4 Saisons ONET LE CHATEAU	TOULOUSE
Col Jules Verne ST HILAIRE DU HT	CAEN
Col Louise Michel FAREMOUTIERS	CRÉTEIL
Lycées	
DUATHLON	
Lyc Stephen Liégard BROCHON	DIJON
Lyc Henri Darras LIEVIN	LILLE
LycErnest Perochon PARTHENAY	POITIERS
Lyc François Arago REIMS	REIMS
Lyc Jules Haag BESANCON	BESANÇON
Lyc Descartes ANTONY	VERSAILLES
Lyc Michelet VANVES	VANVES
Lyc Henri Meck MOSLHEIM	STRASBOURG

[4] Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires qui doivent concourir en Excellence

Pour les équipes d'AS, et dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

TRIATHLON	
Lyc François ARAGO REIMS	REIMS
Lyc Michelet VANVES	VERSAILLES
Lyc Jules Haag BESANÇON	BESANÇON
Lyc Ersnest Perochon PARTHENAY	POITIERS
Lyc R. Garnier LA FERTEÉBERNARD	NANTES
Lyc Henri Darras LIÉVIN	LILLE
Lyc Jehan De Beauce CHARTRES	ORLÉANS TOURS
Lyc Catherine et Raymond SENS	DIJON
RUN & BIKE	
Lyc Stephen Lieagard BROCHON	DIJON
Lyc Ribot SAINT OMER	LILLE
Lyc Jules Haag BESANÇON	BESANÇON
Lyc Michelet VANVES	VERSAILLES
Lyc Léonard de Vinci MONISTROL SUR LOIRE	CLERMONT FERRAND
Lyc J. Prévost MONTIVILLIERS	ROUEN
Lyc Jehan de Beauce CHARTRES	ORLÉANS TOURS

Annexe 3

Équipes n’ayant pas assisté au Protocole en 2013 et n’étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2013 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collèges

NÉANT

Lycées

Duathlon	
Lyc agricole Pisani CHAUMONT	REIMS
Lyc Clos Maire BEAUNE	DIJON
Run & bike	
Lyc Supervielle OLORON SAINTE MARIE	BORDEAUX